

Bureau du 3 octobre 2005

Décision n° B-2005-3580

objet : **Mandat spécial accordé à monsieur le vice-président Alain Joly pour une mission en Moldavie, Ukraine et Géorgie**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution des mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le vice-président Alain Joly a été invité, dans le cadre de la coopération décentralisée, à se rendre en Géorgie du 10 au 15 octobre 2005. Il rencontrera notamment le maire de Koutaïssi, la présidente du parlement géorgien ainsi que l'ambassadeur de France en Géorgie, en vue de la mise en place d'une convention avec la ville de Koutaïssi.

Monsieur le vice-président Alain Joly se rendra ensuite en Moldavie du 16 au 20 octobre 2005, avec un temps de transit en Ukraine la nuit du 15 au 16 octobre 2005. Il assistera à la mise en marche des pompes financées par le Fonds eau et définira les conditions de renouvellement de la convention de coopération avec la ville de Balti (Moldavie).

Conformément à l'article L 2123-18 du code des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau de la Communauté urbaine doit donner un mandat spécial aux élus concernés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le vice-président Alain Joly pour une mission en Moldavie, Géorgie et Ukraine du 10 au 20 octobre 2005.

2° - Les frais engagés pour la mission de monsieur le vice-président Alain Joly seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,